

2024, ÉLECTIONS À LA CAVP

En février 2024, la CAVP procédera au renouvellement triennal de la moitié de son Conseil d'administration qui gère la retraite des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.

Les élections de février 2024 concernent **10 administrateurs titulaires et leurs suppléants** à élire, en « tandem », pour 6 ans dans les collèges suivants :

- collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires (7 administrateurs titulaires et leurs suppléants),
- collège des cotisants biologistes (1 administrateur titulaire et son suppléant),
- collège des retraités (2 administrateurs titulaires et leurs suppléants).

Seul le collège des administrateurs, élu pour 6 ans en 2021 par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, n'est pas concerné par le scrutin de 2024.

Des candidatures en « tandem »

Conformément aux statuts généraux révisés en juillet 2023, les candidatures doivent désormais être constituées en « tandem ».

Ainsi, chaque candidat titulaire devra se présenter avec son suppléant dans le cadre d'une candidature commune.

La déclaration commune de candidature doit être envoyée par le candidat titulaire au Président de la CAVP, **du 8 décembre 2023 au 5 janvier 2024 à 17h**, sous pli horodaté à l'adresse postale de la CAVP (45, rue de Caumartin – 75009 Paris) ou par voie dématérialisée devant attester la date et l'heure de son expédition à cavp@cavp.fr, en précisant dans l'objet du courriel « Candidatures-Élections 2024 ».

Les modalités du scrutin

Le vote sera exclusivement électronique pour tous les collèges, simple et totalement sécurisé. Le matériel de vote sera adressé par courrier postal aux affiliés inscrits sur les listes électorales du 5 au 9 février 2024.

Début janvier 2024, tous les affiliés pourront vérifier s'ils sont inscrits ou non sur les listes électorales en consultant leur compte personnel sur www.cavp.fr. Une pastille mentionnera cette information. Aucune demande d'inscription sur les listes électorales ne pourra intervenir au-delà du 19 janvier 2024, date à laquelle elles seront clôturées.

LE CALENDRIER ÉLECTORAL

8 décembre 2023 : début du dépôt des candidatures

5 janvier 2024 à 17h : date limite du dépôt des déclarations de candidature

5 février 2024 : ouverture du scrutin (envoi des documents aux électeurs du 5 au 9 février 2024)

1^{er} mars 2024 à 17h : clôture du scrutin

4 mars 2024 : dépouillement du scrutin et proclamation des résultats

5 mars 2024 : publication des résultats

Retrouvez toutes les informations sur www.cavp.fr

CONTACT

Isabelle Roque, Directrice de la communication et des relations publiques

01 42 66 80 61 - iroque@cavp.fr

CAVP • 45, rue de Caumartin • 75441 Paris Cedex 09 • 01 42 66 90 37 • cavp@cavp.fr • www.cavp.fr